



# **HOPSCOTCH GROUPE**

**Assemblée Générale Mixte  
du 27 mai 2021  
À huis-clos**

# Christophe CHENUT Président du Conseil de Surveillance

## Mot de bienvenue



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**

# Christophe CHENUT Président du Conseil de Surveillance

## Composition du bureau



# Christophe CHENUT Président du Conseil de Surveillance

## Quorum & ouverture de l'Assemblée Générale



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**

# Pierre Franck MOLEY

## Directeur Général

### Point sur la gouvernance & l'activité



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**

NOTRE MISSION /

BOOSTER  
VOTRE  
CAPITAL  
RELATIONNEL

COMMENT /

LES  
GLOBAL  
PR

NOTRE ENGAGEMENT /

UNE  
DEMARCHE  
RSE  
DURABLE

# FICHE D'IDENTITE CORPORATE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Cotée sur Euronext Paris depuis 1998 (Enternext)

ISIN : HOP FR 00 000 65 278

Indices : CAC All Shares

Contrat de liquidité : Gilbert Dupont

CAC : Cabinet Foucault SAS / KPMG Audit IS SAS

Eligible PEA/PME

## NOTRE GOUVERNANCE

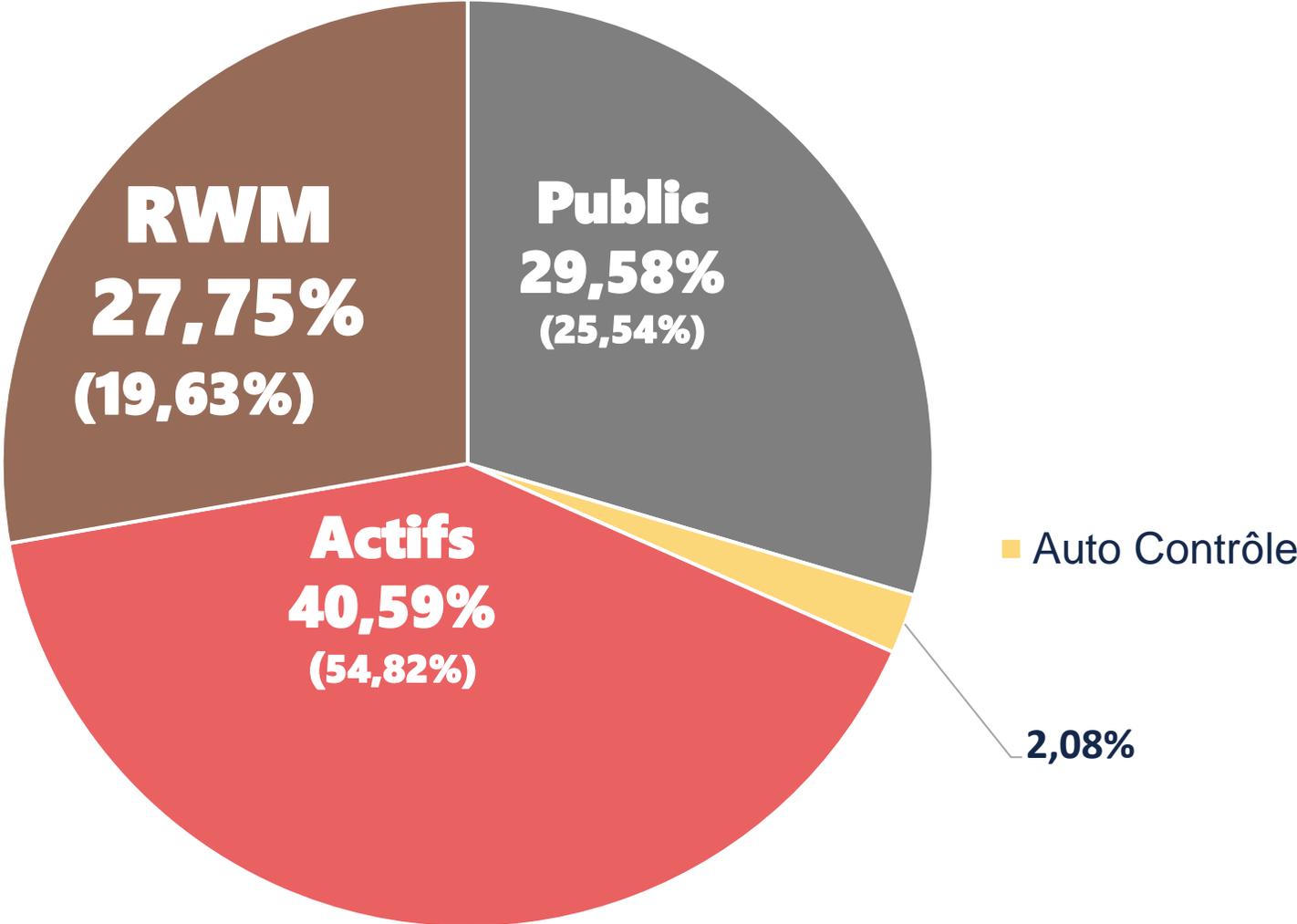


Pierre Franck Moley, Benoît Désveaux, Christophe Chenut & Frédéric Bedin

Groupe à Directoire et Conseil de Surveillance.  
Son équipe managériale en est également la fondatrice.

Conseil de Surveillance : 6 personnes / Respect du ratio hommes-femmes / 3 conseillers indépendants

# REPARTITION DU CAPITAL AU 29 FEVRIER 2021



Capital de 2 000 001€ pour 2 666 668 actions de 0,75€



**4** piliers métiers pour répondre  
aux problématiques de votre secteur

– RELATIONS PUBLICS –

– ÉVÉNEMENTIEL –

– DIGITAL –

– MARKETING SERVICES –

# RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES ANNUELS

<b>IFRS - En millions d'euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>121,9</b>	<b>197,9</b>
<b>Marge Brute *</b>	<b>55,1</b>	<b>70,3</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>&lt;2,3&gt;</b>	<b>3,4</b>
<b>RNPG</b>	<b>&lt;8,6&gt;</b>	<b>1,5</b>

\* La marge brute est déterminée par le chiffre d'affaires diminué des achats externes opérationnels

# BILAN SYNTHÉTIQUE ANNUEL

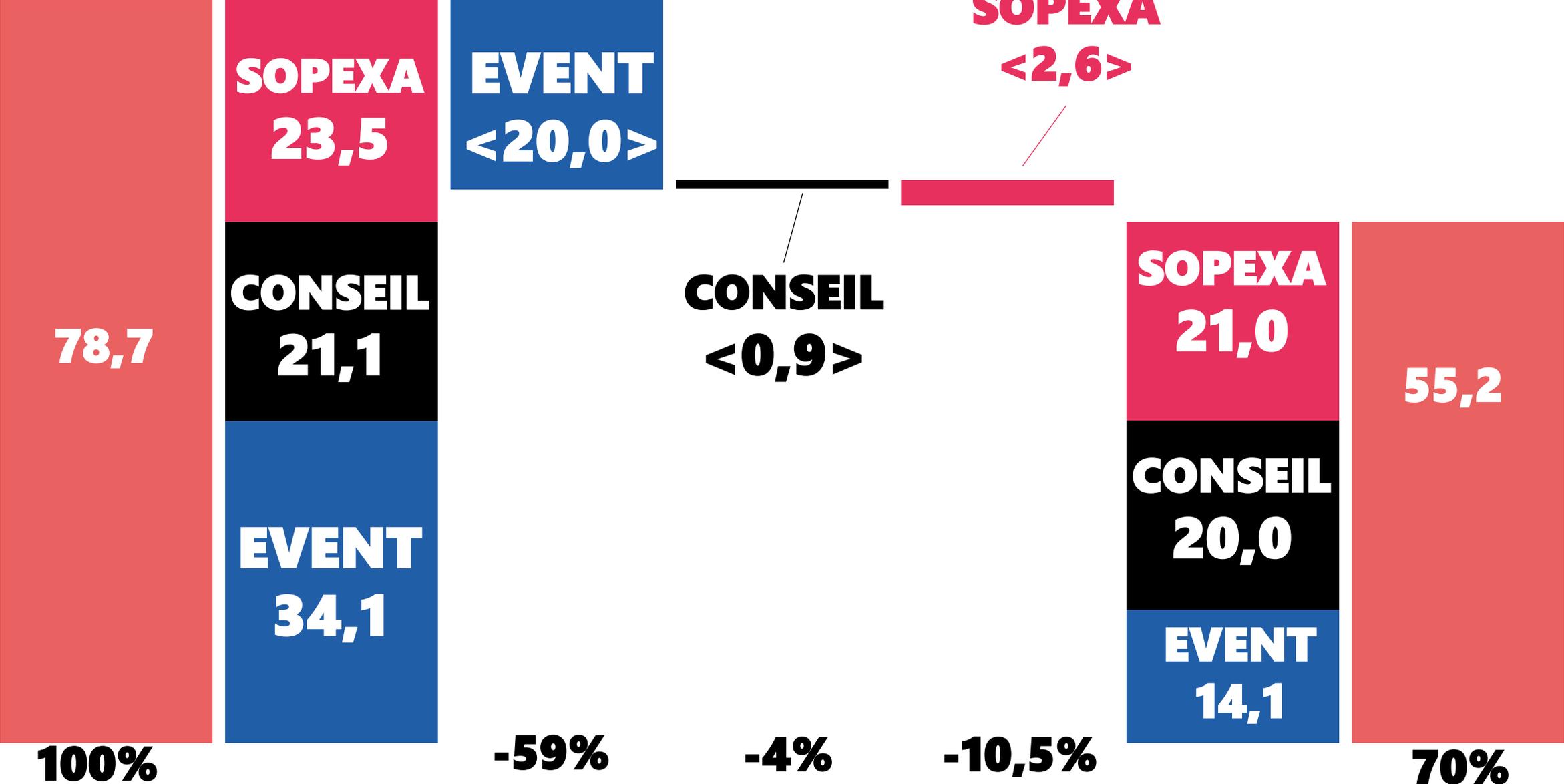
<b>En millions d'euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>16,0</b>	<b>25,0</b>
<b>dont société mère</b>	<b>9,1</b>	<b>17,9</b>
<b>Dettes financières bancaires</b>	<b>29,1</b>	<b>14,6</b>
<b>dont PGE</b>	<b>15,0</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>38,2</b>	<b>21,0</b>
<b>dont hors PGE</b>	<b>23,2</b>	<b>21,0</b>

# EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE PROFORMA

[En millions d'Euros]

**2019**

**2020**



# SECTEUR ÉVÈNEMENTIEL

[En millions d'Euros]

■ CA ■ dont Marge brute

**1er SEMESTRE**

**2ème SEMESTRE**

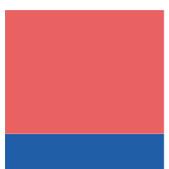
**66,8**



**18,1**

**2019**

**20,0**



**6,1**

**2020**

**63,4**



**16,0**

**2019**

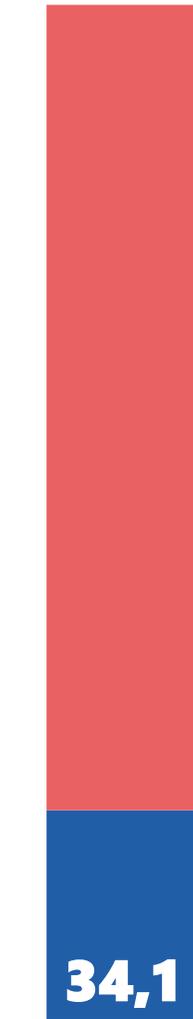
**20,4**



**8,0**

**2020**

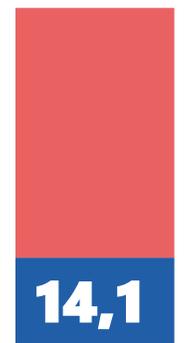
**130,2**



**34,1**

**2019**

**40,4**



**14,1**

**2020**

# SECTEUR CONSEIL

[En millions d'Euros]

■ CA ■ dont Marge brute

**1er SEMESTRE**

**2ème SEMESTRE**

**12,5**

**12,5**

**15,2**

**13,8**

**27,7**

**26,3**

**9,9**

**9,6**

**11,1**

**10,5**

**21,1**

**20,1**

**2019**

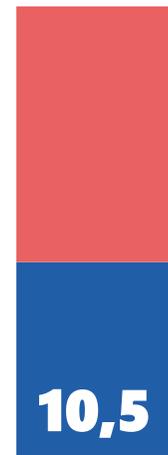
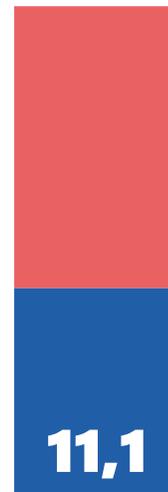
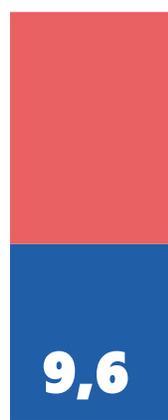
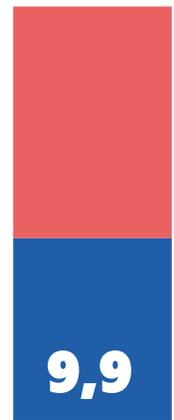
**2020**

**2019**

**2020**

**2019**

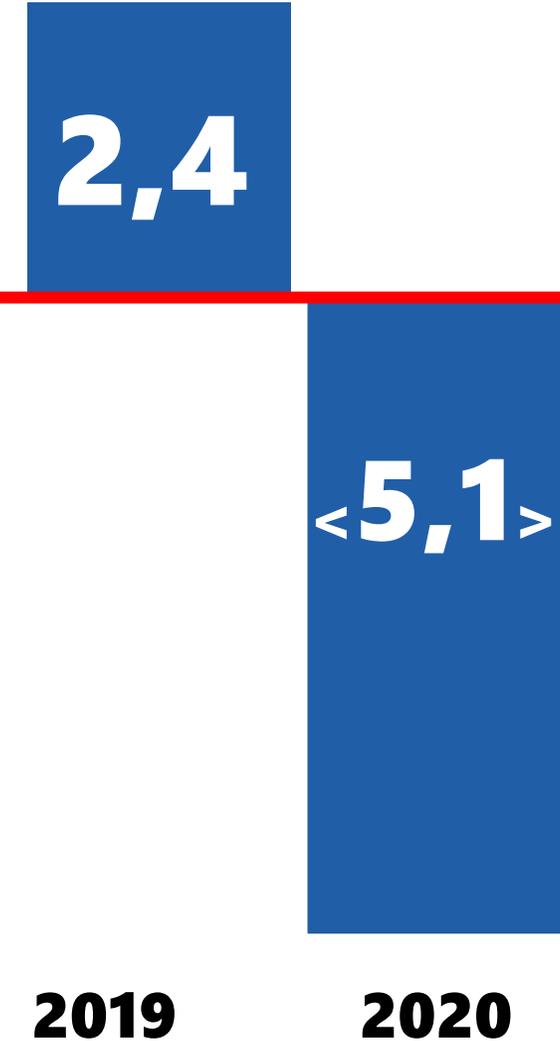
**2020**



# ROC GROUPE HOPSCOTCH *Hors Sopexa*

[En millions d'Euros]

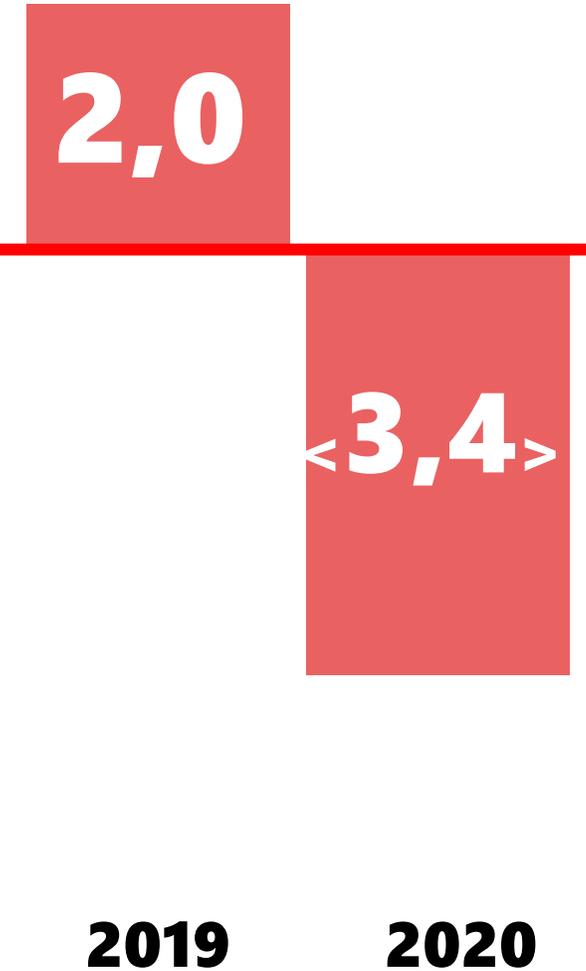
## 1<sup>er</sup> SEMESTRE



## 2<sup>ème</sup> SEMESTRE



## ROC GROUPE HOPSCOTCH ANNUEL HORS SOPEXA



# SOPEXA *Proforma 12 mois*

[En millions d'Euros]

■ CA ■ dont Marge brute

**1er SEMESTRE**

**2ème SEMESTRE**

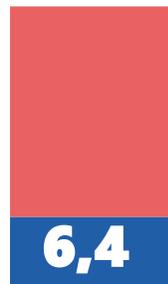
**26,8**



**8,4**

**2019**

**18,9**



**6,4**

**2020**

**40,0**



**15,2**

**2019**

**36,4**



**14,6**

**2020**

**66,8**



**23,5**

**2019**

**55,3**



**21,0**

**2020**

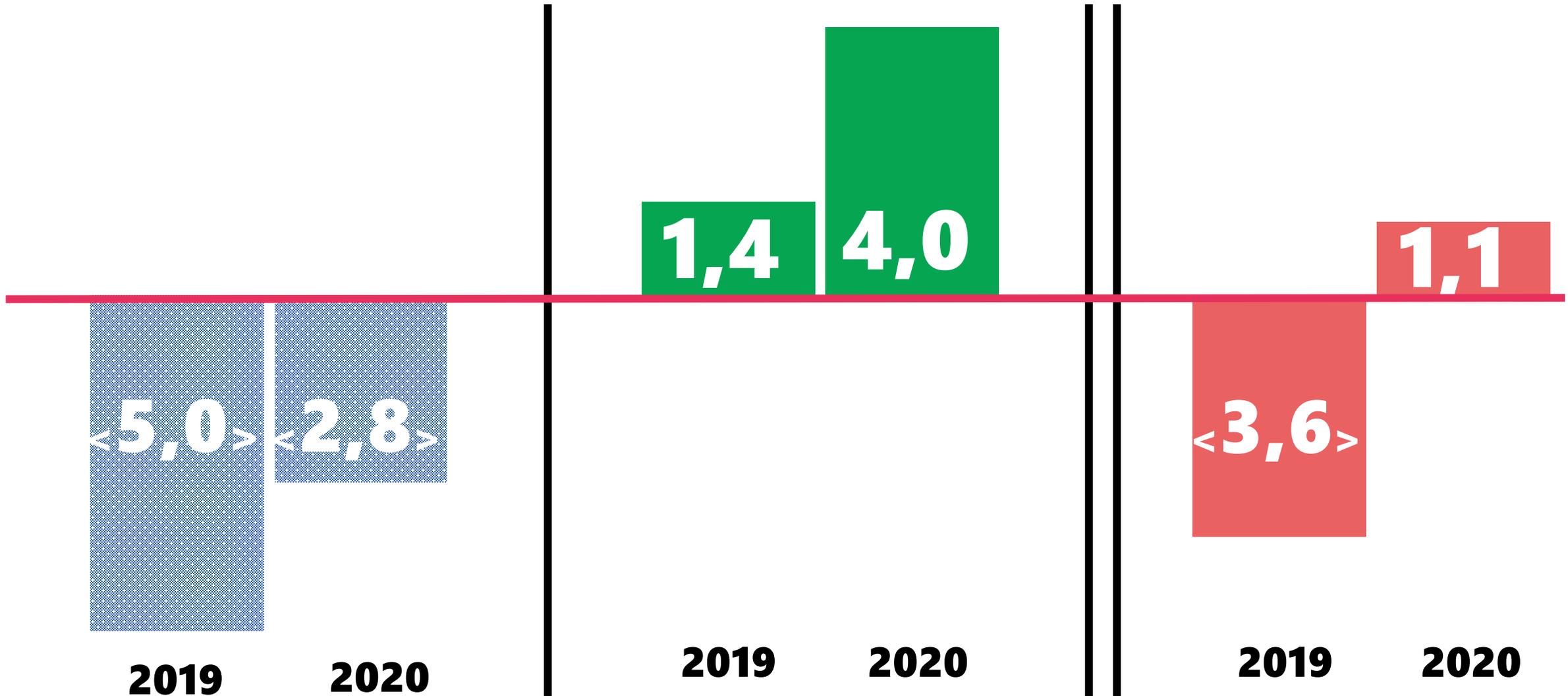
# ROC SOPEXA *Proforma 12 mois*

[En millions d'Euros]

## 1<sup>er</sup> SEMESTRE

## 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

## ROC SOPEXA ANNUEL



**MO 2019  
PROFORMA**

**53,2**

**<6,3>**

**ACTIVITE  
PARTIELLE**

**<1,3>**

**EXO.  
DE CHARGES**

**<1,5>**

**ACTIVITES  
ABANDONNEES**

**REDUCTION  
REMUNERATION  
<3,2>**

**<2,8>**

**AUTRES**

**MO 2020**

**38,2**

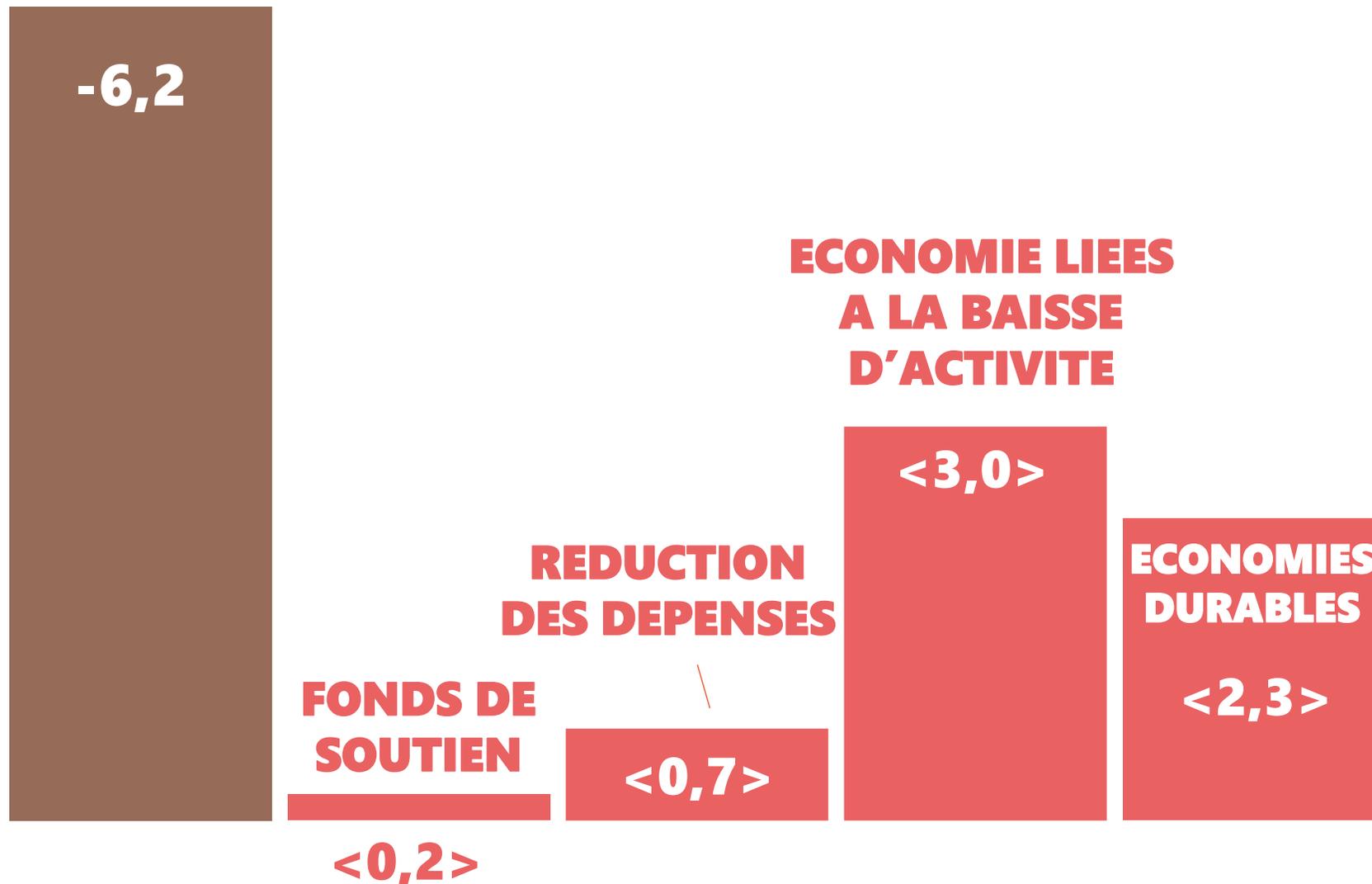
## **EVOLUTION MAIN D'ŒUVRE**

[En millions d'Euros]

**REDUCTION  
FRAIS  
GENERAUX**

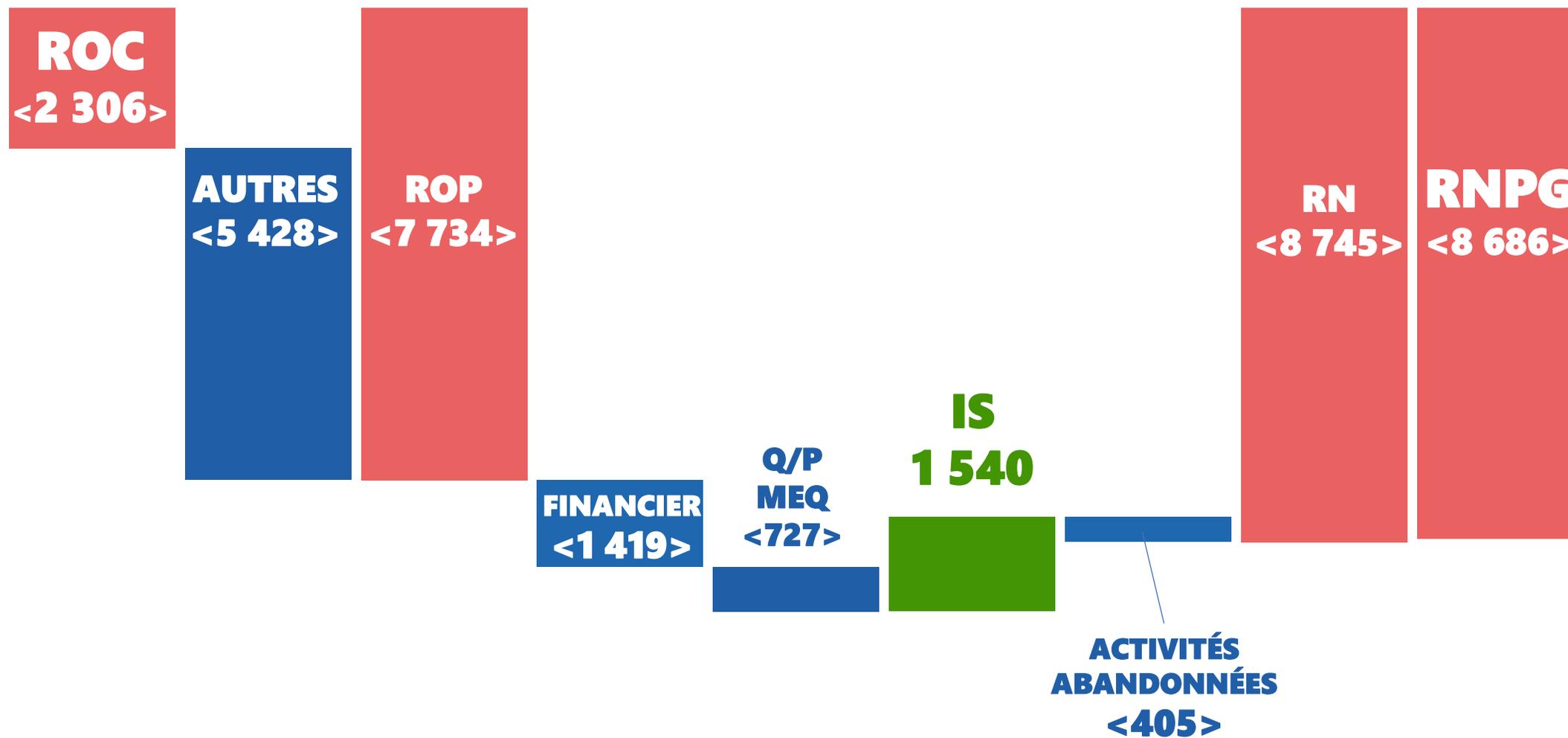
# EVOLUTION FRAIS GENERAUX

[En millions d'Euros]



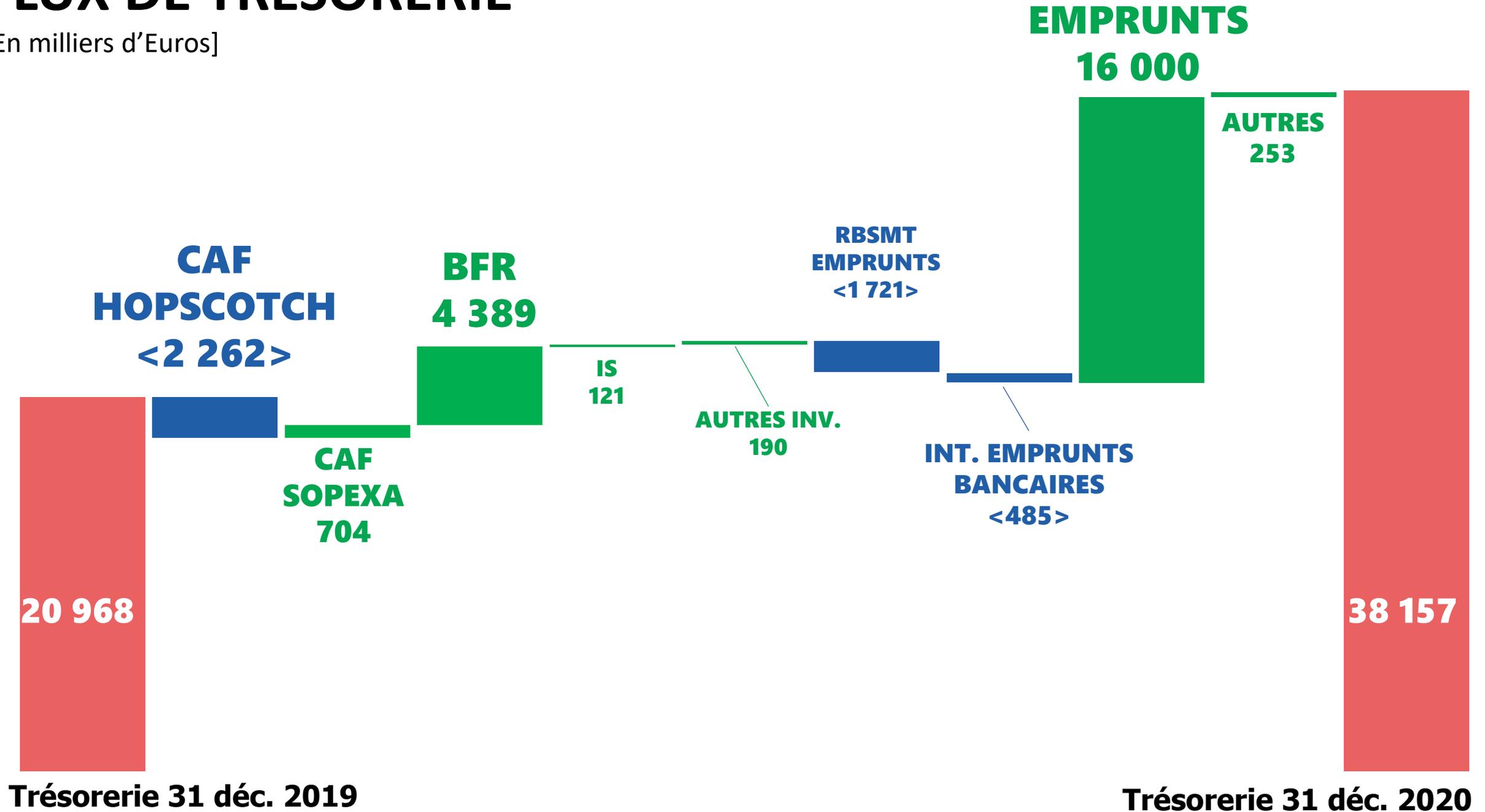
# DU ROC 2020 AU RNPG 2020

[En milliers d'Euros]



# FLUX DE TRÉSORERIE

[En milliers d'Euros]



# ET APRÈS...

Date de reprise des activités événementielles inconnue ( crise sanitaire : 3<sup>ème</sup> vague)

Le Groupe est en sécurité :

Ressources ajustées au contexte

Forte réduction des coûts de structure renforcée en 2021

Plus de coûts de mise en œuvre des économies

Trésorerie préservée à ce jour

Prêt à bénéficier des premiers signes de reprise

Objectif 2021 / 2022 : Booster

# Olivier DAUSQUE

## Commissaire aux Comptes

# Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**

# Pierre Franck MOLEY

## Directeur Général

# Présentation & votes des résolutions



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**

# PREMIÈRE RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Approbation des comptes annuels

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par une perte de 3 431 912,43€
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevant à 74 905,75 €, et de l'impôt correspondant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# SECONDE RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Approbation des comptes consolidés

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par une perte (part du groupe) de 8 685 655 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# TROISIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Affectation du résultat

- Affectation de l'intégralité de la perte de l'exercice au compte Report à nouveau, qui est ainsi ramené de 4 525 898,43 € à 1 093 986 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# QUATRIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Conventions réglementées

- Approbation des nouvelles conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, étant précisé que l'actionnaire intéressé n'a pas pris part au vote

VOIX POUR : 2 557 443

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# CINQUIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Renouvellement du Cabinet FOUCAULT aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

- Durée: 6 exercices, soit jusqu'à l'AG annuelle à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# SIXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Non-renouvellement et non remplacement de Monsieur Olivier FOUCAULT aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# SEPTIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Pascal CHEVALIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Cooptation faite par le Conseil de Surveillance du 25 février 2021, en remplacement de Monsieur Lionel CHOUCHAN
- Durée du mandat de son prédécesseur : jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 695

VOIX CONTRE : 33 000

ABSTENTION : 0

# HUITIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance

- Montant ramené de 120 000 euros à 90 000 euros.
- Décision applicable à l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# NEUVIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Politique de rémunération du Président et des membres du Directoire (« Say on pay ex ante »)

- Rémunération fixe
- Attribution de stock-options
- Attribution gratuite d'actions
- Rémunérations exceptionnelles
- Avantages de toute nature
- cf. Document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 13.1

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 350

VOIX CONTRE : 33 345

ABSTENTION : 0

# DIXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Politique de rémunération du Président et des membres du Conseil de surveillance (« Say on pay ex ante »)

- Somme annuelle répartie entre les membres du Conseil (parts fixe et variable selon assiduité)
- Mission exceptionnelle
- Cf. Document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 13.1

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 350

VOIX CONTRE : 345

ABSTENTION : 0

# ONZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce (« Say on pay ex ante global »)

- Informations en matière de rémunération requises au titre du Rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnées dans le Document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 13.2

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# DOUZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire (« Say on pay ex post individuel »)

- Cf. Rapport du Conseil de Surveillance concernant le Say on pay

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 350

VOIX CONTRE : 345

ABSTENTION : 0

# TREIZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Benoit DESVEAUX, membre du Directoire (« Say on pay ex post individuel »)

- Cf. Rapport du Conseil de Surveillance concernant le Say on pay

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 350

VOIX CONTRE : 345

ABSTENTION : 0

# QUATORZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice Monsieur Pierre-Franck MOLEY, membre du Directoire (« Say on pay ex post individuel »)

- Cf. Rapport du Conseil de Surveillance concernant le Say on pay

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 350

VOIX CONTRE : 345

ABSTENTION : 0

# QUINZIÈME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe CHENUT, Président du Conseil de surveillance (« Say on pay ex post individuel »)

- Cf. Rapport du Conseil de Surveillance concernant le Say on pay

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 350

VOIX CONTRE : 345

ABSTENTION : 0

# SEIZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Programme de rachat d'actions

### Objectifs:

- Contrat de liquidité
- Croissance externe
- Couverture de l'actionnariat salarié
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société
- Annulation

**Quotité de capital autorisée:** 10%

- Prix maximum d'achat: 40 € par action
- Montant maximum de l'opération: 10 666 640 €

# SEIZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Programme de rachat d'actions

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 695

VOIX CONTRE : 33 000

ABSTENTION : 0

# DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

- Limite : 10% du capital au jour de la décision d'annulation
- Durée: 24 mois

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# DIX-HUITIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Émission et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions ordinaires existantes
- Augmentation de capital nominale maximum : 1 500 000 €
- Durée : 26 mois

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

# DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)

- Montant nominal global des actions pouvant être émises : 1 000 000 €
- Durée : 26 mois

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public

- Montant nominal global des actions pouvant être émises :  
1 000 000 €
- Ce plafond s'impute sur celui de la délégation suivante
- Durée : 26 mois

# VINGTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé

- Montant nominal global des actions pouvant être émises :  
1 000 000 € et 20% du capital par an
- Ce plafond s'impute sur celui de la délégation précédente
- Durée : 26 mois

# VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Autorisation de fixer un prix dérogatoire en cas d'émission avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10 % du capital

- Possibilité de déroger aux règles de prix prévues en cas d'émission avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé
- Prix au moins égal à la moyenne de 20 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

# VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Autorisation de fixer un prix dérogatoire en cas d'émission avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10 % du capital

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 695

VOIX CONTRE : 33 000

ABSTENTION : 0

# VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes

- Emission d'actions ordinaires, et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre
- Montant maximum des augmentations de capital : 1 000 000 euros
- Bénéficiaires :
  - (i) les personnes physiques ou morales investissant à titre habituel dans les secteurs de la communication, des relations publiques, de l'évènementiel, incentive et hospitality, de l'édition, des médias, de la production de contenu et de la création, du marketing, du trade marketing et du e-commerce, et du data management et plus généralement dans les sociétés de conseil et de stratégie ; et/ou
  - (ii) les sociétés, institutions ou entités exerçant une part significative de leur activité dans le(s) secteur(s) visé(s) au (i) ; et/ou
  - (iii) les PSI susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.
- Prix au moins égal à la moyenne de 20 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

# VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

## Autorisation d'augmenter le montant des émissions

- Lors d'une augmentation de capital avec ou sans DPS, le nombre de titres à émettre peut être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite :
  - ✓ de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, et
  - ✓ des plafonds fixés par l'assemblée

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation pour augmenter le capital par voie d'apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Émission l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Plafond : 10 % du capital au jour de l'Assemblée
- Durée : 26 mois

# VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation pour augmenter le capital par voie d'apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 575

VOIX CONTRE : 33 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation en vue d'émettre des BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du DPS réservés à une catégorie de personnes

- Émission réservée à une catégorie de personnes : les dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées.
- Montant nominal global des actions auquel les bons peuvent donner droit : 200 000 €.
- Prix de souscription : au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action aux 20 séances de bourse précédant sa fixation, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- Durée : 18 mois.

# VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation en vue d'émettre des BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du DPS réservés à une catégorie de personnes

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, étant précisé que les membres du Directoire et le Holding Système (qu'ils contrôlent) se sont abstenus

VOIX POUR : 1 206 242

VOIX CONTRE : 33 345

ABSTENTION : 1 493 108

# VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

- Emission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des conditions préférentielles des actions de la société et attribution gratuite à tous les actionnaires en cas d'offre publique
- Montant nominal global des actions susceptibles d'être émises :  
2 000 000 €
- Nombre maximum des bons : égal au nombre d'actions composant le capital lors de l'émission des bons
- Durée : fin d'une offre publique déposée dans les 18 mois

# VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 699 695

VOIX CONTRE : 33 000

ABSTENTION : 0

# VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

Délégation en matière d'augmentation de capital avec suppression du DPS réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise

- Plafond : 5% du capital social à la date de la décision du Directoire
- Durée : 26 mois

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 575

VOIX CONTRE : 120

ABSTENTION : 0

# VINGT-NEUVIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

## Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 2 732 695

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Christophe CHENUT**  
**Président du Conseil de**  
**Surveillance**

**Clôture de l'Assemblée**  
**Générale**



**HOPSCOTCH GROUPE Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 À huis-clos**